

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Participation du Département au dispositif Vacances-Familles (VF) - exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la participation du Département au dispositif « Projet d'insertion sociale par les loisirs » (PISL Vacances Familles) pour un montant de 14 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les organismes concernés, les conventions correspondantes dont le projet type est joint en annexe au rapport.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 fonction 51 article 652418 du budget départemental 2016.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée